

La Cité des métiers de la Cité des sciences et de l'industrie est éligible à la taxe d'apprentissage!
En 2021, versez votre taxe à la Cité des métiers.

POURQUOI?

> Pour la soutenir car l'entreprise est au cœur de son action

La Cité des métiers, créée en 1993 au sein de la Cité des sciences et de l'industrie, réunit dans un même lieu de nombreux partenaires de l'orientation, de l'emploi, de la formation et de la création d'activité, qui mutualisent leurs ressources et leur expertise au service des publics.

Elle a un double objectif:

- rendre accessible à tous l'évolution des sciences, des techniques et des savoir-faire industriels et de leur impact sur la transformation des métiers,
- offrir aux publics informations et conseils dans les domaines de l'orientation, de la formation, de l'emploi, de la reconversion professionnelle et de la création d'entreprise.

→ En 2019, 100 000 personnes (dont 20 000 ont participé à des actions de promotion des métiers, en partenariat avec les entreprises, et 15 000 ont profité de conseils sur leur évolution professionnelle) ont bénéficié des ressources et services de la Cité des métiers.

→ En 2020, pour s'adapter à la situation sanitaire, la Cité des métiers a proposé une offre de service à distance et poursuivra en 2021 la digitalisation d'une partie de ses activités, notamment pour accompagner les entreprises et les personnes confrontées aux conséquences sociales et économiques de la crise actuelle. Elle a ainsi développé de nouvelles offres: permanence de conseil aux PME TPE en difficultés face à la crise; conseil aux salariés par le Groupement Évolution, opérateur du CEP (conseil en évolution professionnelle); plateforme de formation en ligne en partenariat avec IBM; organisation dans un format en partie à distance du Forum de l'alternance.

> Pour valoriser vos activités car ses missions rejoignent les vôtres

La Cité des métiers vous offre en effet l'opportunité de valoriser vos activités et vos métiers auprès du grand public car elle met à votre disposition:

- un lieu pour assurer des permanences conseils, l'animation d'ateliers et de conférences...;
- un espace de ressources offrant outils et équipements de qualité, pour vos besoins propres ou pour les personnes que vous accompagnez;
- un lieu de rencontre et d'échanges, favorisant la connaissance mutuelle, les partages de pratiques et le développement de projets communs.

Grâce à votre soutien et à son réseau de partenaires, la Cité des métiers de la Cité des sciences et de l'industrie poursuivra et développera ses actions, notamment pour accompagner les entreprises et les personnes confrontées aux conséquences sociales et économiques de la crise sanitaire actuelle.

► Pour en savoir plus sur la Cité des métiers [cliquez ici](#)

COMMENT ?

ÉTAPE 1 : Calculer le montant du versement dû, soit 30% du solde de la taxe d'apprentissage.



ÉTAPE 2 : Verser directement votre contribution à la Cité des métiers de Paris avant le 31 mai 2021 :

- par chèque à l'ordre **Agence comptable / Universcience – EPPDCSI** (merci de mentionner au dos l'intitulé "TA2021 + nom de votre entreprise" et d'adresser le chèque à :

Agence comptable EPPDCSI – 30, avenue Corentin-Cariou – 75390 Paris Cedex 19)

- par virement (RIB ci-dessous), (merci de mentionner au dos l'intitulé de virement "TA2021 + nom de votre entreprise").

TRESOR PUBLIC RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB				
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	75000	00001000045	42	TPPARIS

Identifiant international de compte bancaire - IBAN

IBAN (International Bank Account Number)							BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1750	0000	0010	0004	542	TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE :
EPPDCSI **AGENCE COMPTABLE**

ÉTAPE 3 : L'Agence comptable de l'Établissement public Palais de la découverte et Cité des sciences et de l'industrie (EPPDCSI) vous délivre un reçu libérateur.

Merci pour votre confiance et votre soutien !